

REFINANCIER L'ENSEIGNEMENT LIBRE AU MÊME TITRE QUE WALLONIE- BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'adopter un décret assurant aux écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) un financement de **20 millions d'euros** chaque année au-delà de ce qui avait été prévu au(x) terme(s) des accords de la Saint-Boniface : soit **400 millions d'euros** au total au cours des 20 prochaines années.

Ces accords prévoyaient pourtant que les subventions atteignent, par élève, 75% des dotations perçues par le réseau WBE. On en est loin aujourd'hui.

Les besoins des écoles, officielles comme subventionnées sont considérables : rencontrer les attentes de gratuité, adapter les infrastructures aux besoins du futur « tronc commun », améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ; assurer la transition numérique de l'enseignement et des apprentissages et financer les besoins d'investissement qui y sont associés.

Dès lors, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) et l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC), demandent, pour les 20 prochaines années, l'application, prévue par la loi, d'égalité de traitement entre les élèves et les établissements (1 élève = 1 élève) par l'octroi à l'enseignement libre d'un financement additionnel et proportionnel de **66 millions d'euros** par an.

Vous aussi vous ne comprenez pas pourquoi l'école de votre garçon, de votre fille doit se débrouiller **avec 50% de moyens en moins** en assurant les mêmes missions éducatives en étant confrontées aux mêmes obligations ?

À l'approche des élections, nous vous proposons d'interpeller gentiment vos élus afin de faire respecter le principe constitutionnel d'égalité entre tous.

COMMENT ?

EN SIGNANT NOTRE PÉTITION
INTERACTIVE SUR
www.uneleve.be

Inscrivez-y le prénom d'un élève qui, selon vous, doit être traité comme n'importe quel autre élève.

À partager sur vos réseaux sociaux et par mail à vos élus !



AGISSONS ENSEMBLE POUR QU'UN ÉLÈVE SOIT ÉGAL À UN AUTRE ÉLÈVE !





LE SAVIEZ-VOUS ?

Les écoles de l'enseignement libre doivent se débrouiller **avec 50% de moyens en moins** qu'une école du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement et assurer les mêmes missions éducatives avec les mêmes obligations.

DAVID ET NATHALIE

David et Nathalie ont 11 ans. Ils sont tous les deux en 6e primaire.

Nathalie fréquente l'école fondamentale Sainte-Marie. Le Centre scolaire Saint-Rémy est l'école secondaire de son premier choix.

David est inscrit à l'école primaire Le Ruisseau - Wallonie Bruxelles Enseignement. L'athénée du Ruisseau est son premier choix pour ses futures études secondaires.

Pour l'école de Nathalie, qui appartient à l'enseignement catholique, la Fédération Wallonie-Bruxelles verse 542 euros de subventions de fonctionnement.

Pour l'école de David, directement organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1.015 euros de dotation sera octroyée, soit presque le double.

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, L'ÉTABLISSEMENT CHOISI PAR NATHALIE PERCEVRA LA SOMME DE 814 EUROS POUR COUVRIR TOUS LES FRAIS DE L'ÉCOLE, ALORS QUE L'ATHÉNÉE OÙ EST INSCRIT DAVID DISPOSERA DU DOUBLE (1620 EUROS !)

À QUOI SERVENT CES SUBVENTIONS ?

*Elles doivent couvrir **TOUS** les frais qui permettent à l'école de fonctionner, excepté le traitement des enseignants. Avec ces subventions, l'école doit également payer certains salaires : ceux des ouvriers, du personnel d'entretien, parfois des secrétaires.*

Ces subventions ne couvrent pas les dépenses liées à l'entretien ou la rénovation de bâtiment des écoles de l'enseignement libre, alors que, dans le réseau Wallonie Bruxelles-Enseignement, ce poste est directement pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même.

Les services d'accueil en dehors des cours et de garderies sont le plus souvent facturés aux parents parce que les écoles appartenant au réseau libre ne bénéficient pas d'une dotation complémentaire permettant l'organisation de cet accueil hors temps scolaire.

Les écoles du réseau WBE ont les moyens de prendre l'ensemble des frais en charge concernant l'organisation des classes vertes alors que, dans l'enseignement catholique, les parents devront financièrement contribuer à ce type de projet.

Dans les rôles de David et Nathalie, Nicolas et Eugénie, comédiens à la Compagnie du Rocher Bayard - Dinant